

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180612-2018_48-DE

N° 2018-48

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 juin 2018

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	44 Dont 6 procurations
Votes pour : 44	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	5 juin 2018

Présents votants (38) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, PENE Rolland, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents non représentés (20) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, ESTRADÉ Pierre, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

OBJET : autorisation de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Procurations (6) : SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
ACCHINI Nicole à ARMANET Henri
MIR Jean-Henri à FORGUE Pierre
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

Monsieur DUBERNARD Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,

Monsieur le Président propose de l'autoriser durant son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, et de le charger de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires.

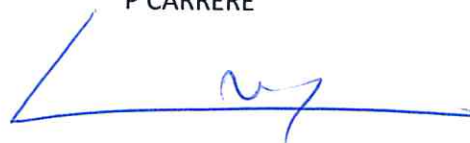
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU